

26 SEP. 2019

Direction générale valorisation des territoires
Direction générale adjointe aménagement
Service de l'architecture et du patrimoine urbain en projet

ARRÊTÉ / 2019 BM 1460

Du 26 SEP. 2019

OBJET : Projet urbain métropolitain des boulevards : ouverture de la concertation légale

Vu les articles L103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil de Bordeaux n° 2019-395 du 12 juillet 2019 portant lancement d'une concertation pour le projet métropolitain des barrières et des boulevards,

Vu les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place,

Considérant que le projet entre dans la catégorie des travaux d'équipements publics requérant l'organisation d'une concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme,

Considérant que la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n'ayant pas précisé la date d'ouverture de cette concertation, il revient au Président de la fixer,

Considérant que le Président peut également préciser les modalités de la concertation,

Le Président de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

Article 1 DATE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

L'ouverture de la concertation relative au projet métropolitain des barrières et des boulevards est fixée au 30 septembre 2019.

Article 2 INFORMATION DU PUBLIC

Le public sera informé de cette date et des modalités de la concertation par un avis publié dans les supports prévus dans la délibération n°2019-395 du 12 juillet 2019.

Article 3 RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC

Le public sera informé périodiquement par avis publiés sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) des dates fixées pour les réunions et animations ouvertes au public.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole,

Le Président de Bordeaux Métropole, maire du Bouscat

Patrick BOBET

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the left of the page number.

